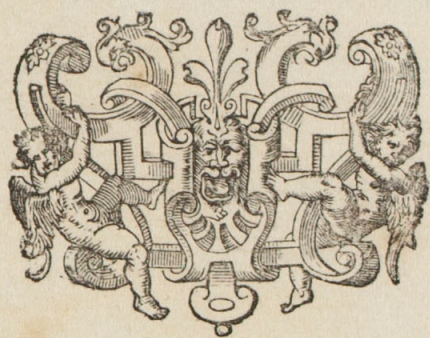


L'ARRIVÉE  
DES PERES CAPUCINS  
ET LA  
CONVERSION DES SAUVAGES  
A NOSTRE SAINCTE FOY  
déclarée par  
LE R. P. CLAUDE D'ABBEVILLE  
PREDICATEUR CAPUCIN



A PARIS  
Chez JEAN NIGAUT, rue S. Jean de Latran  
A l'Alde  
—  
M. D. C. XXIII.  
*Avec Permission*

1871

20th

of

the

year

of the year 1871

and

of

the year 1871



Faculdade de Filosofia  
Ciências e Letras  
Biblioteca Central

L'ARRIVÉE

DES PERES CAPUCINS

ET

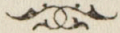
LA CONVERSION DES SAUVAGES

A NOSTRE SAINCTE FOY

déclarée par

LE R. P. CLAUDE D'ABBEVILLE

PREDICATEUR CAPUCIN



**M**ON tres cher et bien aymé frere  
Dieu vous donne sa paix.  
Pour autant que Monsieur de  
Rasily s'en retourne en France  
dans quelque temps pour nous amener du  
nouveau secours, c'est la cause pourquoy je

differay à vous escrire pour lors plus ample-  
ment tout le succès de nostre voyage tant ce  
que nous avons veu sur la Mer, que ce que  
nous avons trouvé sur la terre de ce pays et  
Monde Nouveau. Je me contenteray pour le  
present de vous mander bien à la haste par  
ceste commodité qui se presente, que le  
Lundy de Pasques, nous partismes de Pleume  
en Angleterre où nous estions relachez à  
cause du mauvais temps, comme je vous  
manday de là, je croy que vous aurez receu  
mes lettres. Estans partis de Pleume nous  
fusmes secondez d'un vent si favorable qu'en  
peu de temps il nous fit passer le canal de  
Canarie. Nous passames le cap de Bef-doir,  
costoyant toutes les costes de Barbarie jus-  
ques à ce que nous trouvames le cap  
Blanc, Dieu nous favorisant tant que de  
passer la ligne Equinoctiale, qui est d'un accès  
tant difficile, que nous ne pensions pas la  
passer à si bon marché veu la saison où nous  
estions. Ayant passé la ligne, nous arrivames  
à Fernand de la Rocque qui est une petite isle  
de cinq à six lieuës de tour, toutes les proprie-  
tez de laquelle je vous escriray (Dieu aydant) à

la première commodité, et c'est un vray petit Paradis terrestre. Seulement je vous diray que nous trouvasmes en ce lieu dix sept ou dix huit Indiens Sauvages avec un Portugais, lesquels estoient tous esclaves, et relégués en ceste isle par ceux de Fernambourg, une partie desquelz nous baptizames, apres avoir planté la croix en ceste isle au milieu d'une Chappelle, que nous disposames pour y dire la S. Messe. Apres que nous eusmes beny le lieu, où nous demeurames quinze jours, nous mariames deux de ces Sauvages apres les avoir baptisez, l'autre partie nous ne les voulusmes pas baptiser en ce lieu, mais trouvasmes bon de differer le baptême jusques à ce que nous fussions arrivez au lieu que nous pretendions, si bien que nous delivrasmes tous ces Sauvages, et d'esclaves qu'ils estoient les avons rendus libres à leur grand contentement. Nous les avons amenez avec nous, avec force cotton, et autres marchandises qu'ils avoient. De Fernand de la Rocque nous avons continué nostre chemin et sommes venus au cap de la Tortuë au pays des Canibals, où Eusebe dit en son his-

toire que S. Mathieu Apostre a passé. Apres avoir esté 15 jours au cap de la Tortuë, nous fismes voile et arrivasmes en l'isle de Maragnan le jour de la glorieuse Sainte Anne mere de la Sacrée Vierge Marie, de quoy je m'esjouys infiniment de ce qu'en ce jour que j'ayme tant nous eusmes ce bon-heur que d'arriver en nostre lieu tant désiré. Le Dimanche ensuyvant, nous mismes tous pieds à terre, et en chantant le *Te Deum Laudamus* : l'eauë beniste sainte, le *Veni creator*, les *Letanies de Nostre Dame* estans chantez, nous allasmes en procession depuis le lieu de nostre descente jusques au lieu que nous avions désigné pour y planter la Croix, laquelle estoit portée par Monsieur de Rasily et tous les principaux de nostre compagnie : Puis l'Islette estant beniste, fut appelée par le Sieur de Rasily et de la Ravardière l'islette Sainte Anne, parce que nous y estions arrivez ce jour là, à cause de madame la comtesse de Soissons qui se nomme Anne laquelle est parente de Monsieur de Rasily. La place donc estant beniste, la Croix y estant plantée, il fut enterré au pied d'icelle un pauvre

homme de nostre compagnie qui mourut, lequel estoit Tonnelier de son estat. Ceste action estant faite (au grand contentement d'un chacun) nous partismes de cete islette pour aller en la grande isle de Maragnan, habitée des Sauvages, qui sont les pierres pretieuses que nous cerchions, où estans par la grace de Dieu arrivez en bonne disposition et santé, estans revêtus de nos habits de serge grize assez fine à cause des chaleurs de cette zone torride, et revestus par dessus nos habits chacun d'un beau surplis blanc, et portans en la main nos bastons et la croix au-dessus où sont crucifix, nous descendismes tous de nostre vaisseau dans un canot qui est une sorte de basteau que font les Indiens, tout d'une pièce : Où estans, tous ces sauvages qui estoient sur le bord de la mer avec Monsieur de Rasily et beaucoup de François, tant de nostre équipage que de celui de Monsieur de Manoir et du Capitaine Gerard, aussi François que nous avons trouvez icy, beaucoup de ces sauvages se jetterent en nage dans la mer, pour venir au devant de nous. Et ainsi conduits de ceste armee, passasmes le pied à

terre, où le sieur de Rasily s'estant mis à genoux avec tous les François pour nous recevoir (qui estoit une espece d'honneur non accoustumé) nous estans entre brassez et baisez pour salutation, j'eus le bonheur d'entonner le *Te Deum laudamus*, selon le chant de l'Eglise, que nous poursuivistes allans en procession avec tous les François pleurant de joye et d'allegresse estans suivis des Indiens. Et ainsi pristes possession de ceste terre et Monde Nouveau pour Jesus-Christ, et en son nom, esperant de benir la place, et d'y planter la Croix un de ces jours que nous avons differé à dessein. Je laisse toutes les autres particularitez quand je vous escriray plus amplement de la suite de nostre voyage. Seulement je vous diray encore en passant : Que le Dimanche 12<sup>e</sup> jour d'Aoust, jour de Sainte Claire ; nous celebrastes tous quatre la premiere Messe en ce pais. C'estoit bien la raison que le jour d'une Sainte Vierge de nostre ordre, laquelle a apporté une lumière au monde, fut ordonné de Dieu pour faire paroistre une lumière nouvelle (à sçavoir la lumière de son Saint Evangile) en ce Monde



Nouveau. Et je ne puis vous dire maintenant le grand contentement que ces pauvres Sauvages ont receu de nostre venuë. C'est un peuple tout acquis et gagné, peuple grand à la vérité qui nous ayme et affectionne infiniment. Ils nous appellent les grands Prophetes de Dieu et de Joupan, et en leur langage : *matyrato pays Carraybais*. L'on nous a apporté de bonnes nouvelles depuis que nous sommes icy : à sçavoir que ceux de Para qui est un autre peuple voisin des Amazosnes d'un costé et de l'autre costé voisin de cettuy-cy, où il y a cent mille hommes seulement, lesquels nous desirent extremement et nous veulent avoir pour les instruire, si bien que je vous diray en un mot que *Messis multa, operarii autem pauci*, la moisson est grande, mais nous sommes trop peu d'ouvriers. Cela est vray que, *Regiones albescunt ad messem*, ces regions icy blanchissent pour le besoin qu'elles ont de la moisson, et que le temps est venu que Dieu veut estre icy adoré et recogneu. Je ne puis vous en dire maintenant davantage, ce sera pour le retour de M. de Rasily, que je vous manderay d'autres choses en particulier:

au reste jamais je ne me portay mieux qu'à present graces à Dieu, ne beuvant que de l'eau. Si en France il m'eust fallu faire la milliesme partie de ce qu'il faut faire icy je pense que mille fois je serois mort, en quoy je recognois que *non in solo pane vivit homo*, l'homme ne vit pas seulement de pain. Il faut que les delicats de France viennent icy. Je loue Dieu de ce que je ne fus jamais malade sur la mer du mal ordinaire de mer au grand estonnement d'un chascun, seulement venant au pays des chaleurs, lors que nous estions sous le Tropique de Cancer, le Soleil montant alors, j'eus deux ou trois petits accès de fiebvres qui se passerent aussi tost, Dieu mercy. Je laisse le reste pour un autre temps, le temps et les affaires me pressent. Que cette lettre serve pour vous, pour mon Frere, et pour tous ceux ausquels je devois rescrire en particulier. Priez Dieu pour moy, s'il vous plaist et pour toute nostre compagnie, et faictes prier tant que vous pourrez, car jamais nous n'eusmes tant besoing des grâces de Dieu (sans lesquelles nous ne pouvons rien) que main-

PAR LE P. CLAUDE D'ABBEVILLE. II

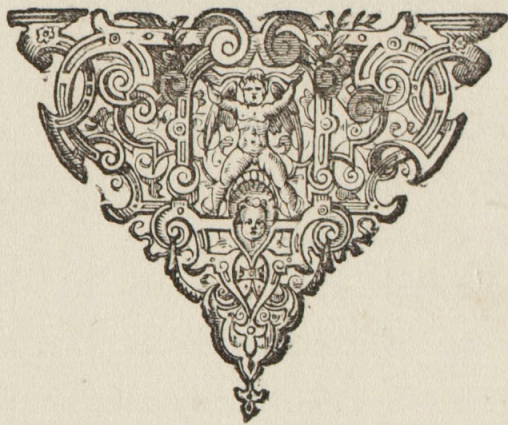
tenant. Ce que si vous faites, je seray plus  
que jamais.

Mon bien-aimé Frere.

*En haste, de Maragnan, au Brezil  
ce 20 jour d'Aoust, 1612.*

Vostre petit Frere, et Serviteur en  
Nostre Seigneur,

Frere CLAUDE D'ABBEVILLE,  
*Capucin indigne et Indien pour le present.*







SOMMAIRE RELATION

de quelques

AUTRES CHOSES PLUS PARTICULIÈRES

QUI ONT ESTÉ DICTES DE BOUCHE

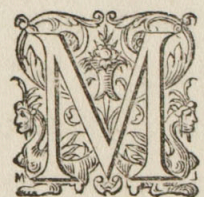
*AUX PERES CAPUCINS*

PAR MONSIEUR DE MANOIR

Faculdade de Filosofia

Ciências e Letras

Biblioteca Central



MONSIEUR de Manoir (qui est un de ces Capitaines desquels il est parlé en la lettre precedente qu'ils trouverent en ce pays-là avec le Capitaine Gerard) estant revenu en France ces jours derniers et leur ayant luy mesme apporté la susdicte lettre avec plusieurs autres (quelques-unes desquelles nous avons bien voulu mettre icy, à ce que les merveilleuses œuvres de Dieu desquelles ces

lettres font foy, ne soient ensevelies dans le tombeau d'oubly ains qu'elles soient mises au jour, à ce que les hommes ayant subject de louer la sagesse et bonté du Createur, leur a dict de bouche plusieurs particularitez de leurs Peres, qui ne sont pas contenues dans la susdite lettre, ny dedans les suivantes : il dict donc que les Peres estans arrivez en ce pays, ils commencerent à planter leur pavillon faisant une manière de chapelle pour y dire la Messe, et quelques petites cellules pour se loger, à quoy faire ces pauvres Sauvages leur aydoient eux-mêmes avec des toiles et rameaux d'arbres. Ce qu'estant achevé, un jour comme un Père disoit la Messe, voicy venir un de ces Sauvages des plus anciens (qu'ils tiennent comme leurs Gouverneurs, les honorant et respectant à cause de la vieillesse) lequel en amena trente autres avecques luy pour entendre la Messe, ce qu'ils firent, et ce avec un grandissime estonnement, et admiration voyant tant de si belles ceremonies, et de si beaux ornemens qu'ils n'avoient accoustumés de voir (car ils vont tous nuds tant hommes que femmes). Or, quand le Prestre

approcha de la Consecration comme vers l'Offertoire, ils tirèrent un rideau qui estoit entre le Prestre et le peuple, de sorte que ces pauvres gens ne pouvoient plus voir le Prestre, ny ce qu'il faisoit là derrière, ce qui les scandaliza fort de ce qu'on leur avoit faict un tel affront, qui fut cause qu'apres la Messe ils allerent trouver les Peres, leur demandant la cause pourquoy ils leur avoient ainsi faict cet affront. A quoy les Peres respondirent que ce qu'ils en avoient fait n'estoit pas pour les braver, mais que c'estoit pour ce qu'ils estoient encores Payens, que par consequent ils ne pouvoient pas celebrer la Messe en leur presence, leur estant ainsi enjoinct de l'Eglise, ce qu'entendant ils s'appaisèrent et se rendirent fort capables. Puis s'en retournerent racontant le tout à leurs femmes, lesquelles desireuses de voir ces grands Prophetes de Dieu et de Toupan, s'assemblèrent en grand nombre pour les venir veoir, mais les Peres ne leur voulans ouvrir la porte de leur petite cabane, à cause qu'elles estoient toutes nuës, elles n'eurent pas la patience du second refus, car rompant la porte (qui n'es-

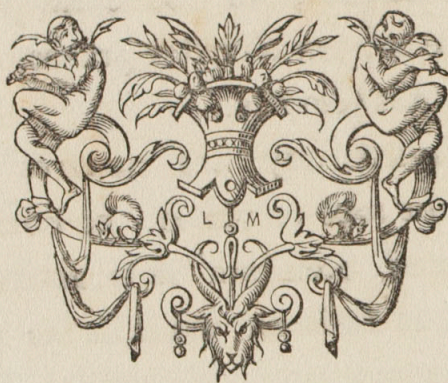
toit pas difficile à rompre) elles entrèrent dedans et regardans et contemplant ces Prophetes, elles ne se pouvoient souler de les regarder, y estans toutesfois un peu trop longtemps, les Peres les prierent de se retirer, ce qu'elles firent. Apres ceste visite ces Anciens vieillards desquels nous avons parlé, s'assemblèrent grande multitude pour aviser entre eux quel present ils devoient faire à ces Prophetes en signe de bien-vueillance et de resjouissance de leur arrivée, ils voulurent finalement qu'attendu qu'ils couchoient sur la dure, qu'il leur falloit faire present d'un matelas de cotton pour chascun (car le cotton croist en ce pays) avec chascun une des plus belles filles, qui est un des plus grands presents qu'ils ayent coustume de faire. Ayans donc apporté quatre matelas, et amené quatre belles filles, ils les offrirent aux Peres. Mais les bons Peres se ryans de cela, ils acceptèrent fort volontiers leurs matelas, leur rendant leurs filles avec un remerciement. Ce qui estonna fort ces Sauvages, disant les uns aux autres : Quoy ces Prophetes cy ne sont-ils pas hommes comme nous ? Pourquoi donc



n'acceptent-ils ces filles estant chose impossible qu'un homme s'en puisse passer? Pourquoi nous font-ils un tel affront? Mais nos Peres prenans la parole, ils respondirent que ce n'estoit pas qu'ils reprouvassent le mariage, quand il estoit selon les loix de Dieu, tant s'en faut qu'ils les loüoient, mais que Dieu leur ayant octroyé des graces plus particulières qu'aux autres hommes à cause qu'ils le servent plus parfaictement, ils pouvoient plus facilement par le moyen d'icelles graces, se passer de l'usage des femmes.

Ce qu'ayans ouy ces pauvres gens, ils demeurèrent tous estonnez, et comme hors d'eux-mesmes, admirant la sainteté de ces Prophetes, et de là en avant ils les ont eu en plus grande veneration, s'estimans bien heureux de leur donner leurs enfans à ce qu'ils les baptisent et instruisent en nostre Sainte Foy, ainsi qu'il se pourra voir par la lettre suyvante que lesdits Peres ont escrites à un honorable Marchand de Roüen nommé Monsieur Fermanet, qui est un de leurs grands bienfaiteurs, laquelle nous avons bien voulu mettre icy à ce que l'on voye que nous n'y

mettons rien du nostre, ains purement et simplement, le mettons selon que l'avons leu ès lettre, et entendu de personnes dignes de foy qui les ont veuës.

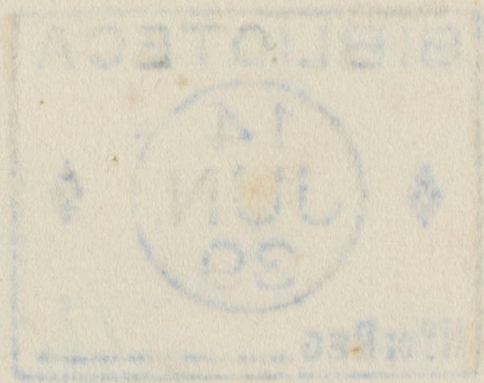




Nous mettons aussi cette lettre pour ce qu'il y a dans icelle des particularitez qui ne sont point aux autres. La lettre est celle qui suit :

LETTRE  
que  
LES PERES CAPUCINS  
ONT ESCRIT  
A MONSIEUR FERMANET

**M**ONSIEUR, Dieu vous donne sa Sainte Paix. Aprez tant de conjurations que vous nous fistes à nostre departement de vous rescrire, nous nous fussions sentis par trop coupables, de manquer à vous mander des nouvelles de vostre bon pays, lesquelles sont tres-bonnes graces a Dieu. Nous y sommes arrivez heureusement après avoir flotté 4 ou 5 mois sur la Mer. Au reste nous avons esté receues honorablement selon leur rusticité, mais il n'importe en quelle maniere que ce puisse estre pourveu qu'ils rendent le tesmoignage de leur bien-vueillance, ce qu'ils ont faict, et font encores tous les jours, nous



amenans leurs enfans pour les instruire ; ce que nous esperons de bien faire avec l'ayde de Dieu. Au retour de Monsieur de Rasily qui sera dans deux ou troys mois, nous vous pourrons mander le nombre des convertis et de ceux qui sont nouvellement baptisez. Quant est du pays, il est fort bon, et espereon d'en tirer force petun, et force rouçou. Il s'y trouve dès maintenant force sucre, de fort belles pierres, et de l'ambre gris, et tient-on qu'à vingt lieuës d'icy il y a une mine d'or. N'estoit la trop grande haste que nous avons, nous vous en manderions davantage, mais estans trop pressez nous ne la vous ferons plus longue. Vous baisant tres-humblement les mains, nous recommandant à Madame votre femme, et sommes à vous, et à elle.

*Vos tres humbles serviteurs en nostre Seigneur,*

Frere CLAUDE D'ABBEVILLE.

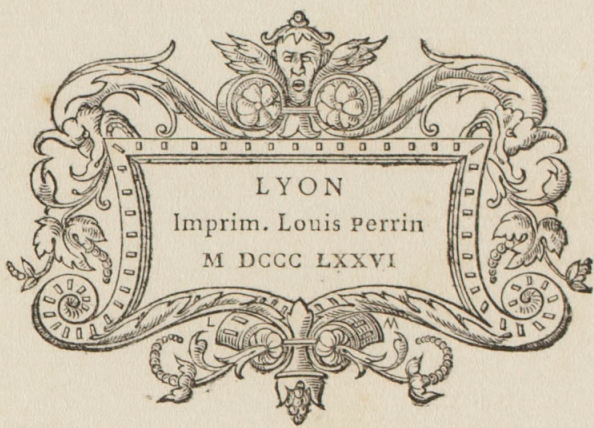
Frere ARSENE DE PARIS.

*De l'Isle de Maragnan, ce 20 Aoust, 1612.*



Faculdade de Filosofia  
Ciências e Letras  
Biblioteca Central





11  
J11





12  
511

